

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim
Membres en fonction : 49

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 24 janvier 2022
Sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE.

Étaient présents : Mesdames Sabine BIERRY, Viviane BOLLORI, Christiane CUNY, Olivia GUILLOTIN, Martine HEROS-JORDAN, Sabine KAEUFLING, Sylvie KROUCH, Martine KWIATKOWSKI, Pascale MATHIOT, Alice MOREL, Christiane OURY, Virginie PACLET,

Messieurs Patrick APPIANI, Jean Louis BATT, Laurent BERTRAND, Denis BETSCH, Jean Marc CHIPON, Gérard DESAGA, Alain FERRY, Alain GRISE, Maurice GUIDAT, Guy HAZEMANN, François HEIM, Hubert HERRY, Alain HUBER, Gilbert IBARS, Alain JEROME, Ervain LOUX, Romain MANGENET, André MEYER, Jaques MICHEL, Jean-Bernard PANNEKOECKE, Philippe PFISTER, Philippe REMY, Pierre REYMANN, Marc SCHEER, Thierry SIEFFER, Jérôme SUBLON, André WOLFF, André WOOCK, Pascal ZIMBER.

Avaient donné procuration : Mesdames Pascale JACQUOT, Monique GRISNAUX. Messieurs Nicolas BONEL, Marc DELLENBACH, Emile FLUCK, Marc GIROLD,

Excusées : Mesdames Odile FUCHS, Murielle LANGNER,

Suppléants présents : Madame Francine MICHEL. Messieurs Jean COURRIER, Raymond GRANDGEORGE, Serge GRISLIN, Etienne HALTER, Jean Paul HUMBERT, Yves JAUDON, Yves MATTERN, François SCHEPPLER

Suppléants excusés : Mesdames Claudine BOHY, Elisabeth GEWINNER. Messieurs Olivier DOMINIQUE, Pierre MOYON.

Assistaient à la réunion : Madame Estelle MERY. Messieurs Eric MUZIOTTI, Tom SPACH.

**Le lundi 24 janvier 2022
À 19 heures
À la Salle Polyvalente à La Broque**

Ordre du Jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2021,
2. Décisions du bureau du 10 janvier 2022,
3. Communications,
4. Installation d'un nouveau conseiller communautaire,
5. Présentation stratégie forestière,
6. Acquisition matériel informatique,
7. Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche : subvention pour prise en compte des charges locatives de l'année 2021,
8. Rapport quinquennal sur l'évolution du montant des attributions de compensation : 2016-2021,
9. Subvention sportive de haut-niveau,

10. Musée Oberlin : maison Scheidecker,
11. Orientations budgétaires et Projets 2022,
12. Divers,

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux délégués présents et à nos invités.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021,

Le procès-verbal de la séance de Conseil de communauté du 20 décembre 2021, est approuvé, à l'unanimité.

2. DECISIONS DU BUREAU DU 10 JANVIER 2022,

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) : VALORISATION DU PATRIMOINE

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **3 741,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : ADAPTATION

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **544,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : VALORISATION DU PATRIMOINE :

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **3 449,80 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **1 714,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

ENTRETIEN DES BATIMENTS,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à :

- L'entreprise AQUACLEAN, la fourniture de sable pour le court de tennis pour un montant évalué à **1 050,00 € HT**.

- L'entreprise AQUACLEAN, le nettoyage en profondeur des deux courts de tennis couverts en résine synthétique pour un montant évalué à **3 300,00 € HT**.
- L'entreprise AQUACLEAN, l'entretien annuel du terrain en gazon synthétique pour un montant évalué à **3 114,00 € HT**.
- L'entreprise PAYSAGE BASTIEN (entretien paysage), l'entretien annuel des espaces verts du hall de sports et du tennis à Schirmeck pour un montant évalué à **1 530,00 € HT**.
- L'entreprise PAYSAGE BASTIEN (entretien paysage), la fauche des renouées et l'entretien annuel le long du terrain de football et du Barembach pour un montant évalué à **900,00 € HT**.
- L'entreprise PAYSAGE BASTIEN (entretien paysage), l'entretien annuel des espaces verts du terrain de football à Barembach pour un montant évalué à **10 478,00 € HT**.
- L'entreprise PAYSAGE BASTIEN (entretien paysage), l'entretien annuel des espaces autour de la déchetterie de Saint Blaise la Roche pour un montant évalué à **468,00 € HT**.
- L'entreprise PAYSAGE BASTIEN (entretien paysage), l'entretien annuel des Ecrus à La Broque pour un montant évalué à **1 442,00 € HT**.

EQUIPEMENT NAUTIQUE A LA BROQUE

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à :

- ES services énergétiques, la fourniture et la pose de 4 réchauffeurs de bouteilles de chlore pour un montant évalué à **5 106,88 € HT**,
- ES services énergétiques, la fourniture et la pose d'un clapet sur la ventilation du hammam pour un montant évalué à **257,22 € HT**,
- Techo Fluides, la fourniture et pose d'une bride pour conserver le pourcentage d'eau provenant des bacs tampons, utilisée pour le pentagloss pour un montant évalué à **612,32 € HT**,
- Electricité ILLER, la fourniture et la pose d'un chauffage électrique dans l'espace détente pour un montant évalué à **4 612,66 € HT**.

MATERIEL INFORMATIQUE : EVOLUTION DU SERVEUR

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à :

- La société ECS, un contrat de maintenance à points d'un montant de **5 000,00 € HT** pour la période 2022/2024.

De faire évoluer l'hébergement du serveur distant pour un montant mensuel de **2 588,00 € HT**. La prestation d'installation et de mise à jour de l'infrastructure hébergée s'élève à **600,00 € HT**.

PRINTEMPS DE LA FORET : REALISATION DU PROGRAMME (CONCEPTION GRAPHIQUE, CONCEPTION NUMERIQUE, IMPRESSIONS, SIGNALÉTIQUE, LOGISTIQUE) : CHOIX DES PRESTATAIRES

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 décembre 2021,

VU les résultats de la consultation d'entreprises,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

De retenir la société BB Com pour la réalisation :

- D'un livret programme de 48 pages, pour un montant **HT de 4 400,00 €**,
- De supports signalétiques, qui seront posés dans les espaces d'accueil du public pour l'orienter vers les événements organisés en mai 2022, dans le cadre du Printemps de la forêt dans la Vallée de la Bruche, pour un montant **HT de 3 000,00 €**

De retenir la société Ott Imprimeurs, pour l'impression :

- De 8000 brochures piquées Printemps de la forêt, pour un montant **HT de 4 809,00 €**,
- De 10 000 flyers Printemps de la forêt, pour un montant **HT de 575,00 €**.

De retenir la société DN Consultants, pour des modifications sur le mini-site pour un montant **HT de 3 325,00 €**.

3. COMMUNICATIONS,

PERSONNEL

Monsieur le président informe le conseil de l'absence pour raison de maladie de Madame Fatma Yildiz et de Monsieur Jean Sébastien Laumond suite à un accident de ski.

Monsieur Steve Brignon a présenté sa démission qui a été acceptée avec date d'effet au 28 février 2022.

Suite à l'incendie du 21 décembre 2021, es classes de l'Ecole de Champenay ont été transférées à la salle polyvalente de Plaine avec l'accord de la Communauté de communes, propriétaire.

CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN

Monsieur le Président donne lecture du courrier de madame la Préfète qui sera retransmis aux communes.

ENVELOPPE URBAINE

La présentation est transmise aux communes

ACQUISITION DE TERRAINS

- Site Kettler
La promesse d'achat sera signée entre l'Etablissement Public Foncier et le liquidateur MeClaus, le 26 janvier. Dans les 6 mois, l'acte de vente définitif sera signé : un certificat de non-recours doit être obtenu auprès de la Cour d'Appel.
- Site Delpierre à Wisches
La promesse d'achat a été établie à 300 000.00 € HT

4. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE,

Monsieur François Heim (délégué de la commune de Rothau) remplace Monsieur Jean Dubois (délégué de la commune de Rothau) démissionnaire.

5. PRESENTATION STRATEGIE FORESTIERE,

Voir présentation PPT

6. ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE,

VU les résultats de la consultation,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir auprès de la société ECS différents matériels informatiques pour un montant évalué à **13 787.51 € HT**

DESIGNATION	QUANTITE
Portable 15.6" - Core i5 - 8 Go RAM - 512 Go SSD - Win 10 Pro	1
Portable - 17,3" - Core i5 - 8 Go RAM - 512 Go SSD - Win 10 Pro	1
Option : Disque SSD 1TO	1
Station d'accueil virtuel	5
Ecran - écran LED - Full HD (1080p) - 24" réglable en Hauteur	8
Projecteur DLP – 3D -WIFI - Bluetooth	1
Webcam	1
Souris ergonomique verticale	3
Ensemble clavier et souris	4
Scanner de document modèle bureau – USB 2.0 Gigabit LAN, USB	1
Station de travail de bureau 8GO/512SSD - WIFI - Bluetooth	11
Boitier HUB USB 3.0 4 ports	3
Micro casque USB - Bluetooth	1
Câble HDMI compatible PC	1
MAC book air 512 GO – 13.3" – 1 – 8GO/512SSD - Français	1
Batterie de rechange portable	1
Licence Windows 10 Pro	5

7. OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE DE LA BRUCHE : SUBVENTION POUR PRISE EN COMPTE DES CHARGES LOCATIVES DE L'ANNEE 2021,

VU la demande de subvention de Monsieur le Président de l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche en date du 06 janvier 2022,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser à l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche une participation complémentaire de fonctionnement de **11 759.88 €** pour l'année 2022, correspondant aux charges locatives de l'Office de Tourisme pour l'année 2021.

Cette somme sera prélevée sur le compte 65748 du Budget Primitif 2022.

8. RAPPORT QUINQUENNAL SUR L'ÉVOLUTION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION : 2016-2021.

L'article 148 de la Loi de Finances pour 2017 (Loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016) a modifié le 2° du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI) et a prévu l'établissement, tous les cinq ans, par les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), d'un rapport d'information sur l'évolution des attributions de compensation, eu égard aux compétences et charges transférées.

- Pour les EPCI existants déjà au 30 décembre 2016, la périodicité de 5 ans commence à courir à partir de cette date et l'échéance de présentation du 1er rapport peut intervenir jusqu'au 29 décembre 2021. La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche est dans ce cas de figure. Le prochain rapport, en l'état actuel de la législation, devrait intervenir avant le 29 décembre 2026, pour la période 2021/2025.
- S'il s'agit là essentiellement d'une mesure d'information à l'attention des communes membres, l'établissement dudit rapport n'en est pas moins obligatoire.
- Ce rapport n'a pas à répondre à un formalisme particulier. En effet, le guide des AC de février 2019 précise que ce rapport est « libre » quant à sa forme. Pour autant, celui-ci doit faire l'objet d'un débat au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et doit donner lieu à une délibération spécifique actant de la tenue du débat.
- Enfin, ce rapport doit obligatoirement être transmis aux communes membres de l'EPCI. Là est d'ailleurs certainement le principal objectif de l'établissement du rapport quinquennal, à savoir celui d'informer les communes membres sur la composition et l'évolution des AC et de la cohérence ou non qu'il pourrait exister entre les charges évaluées lors des transferts ou restitutions de compétences et les charges réellement assumées par l'EPCI cinq ans plus tard.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, par quarante-six (46) voix pour et une (1) abstention,

ADOpte le présent rapport quinquennal sur l'évolution du montant des attributions de compensation 2016/2021.

Ce présent rapport sera transmis pour information aux conseils municipaux des communes membres. Les conseils municipaux n'ont toutefois pas à approuver ce rapport qui leur est seulement transmis pour information.

9. SUBVENTION SPORTIVE DE HAUT-NIVEAU.

Monsieur le Président présente au Conseil la demande de subvention des parents de Mademoiselle Pauline DAHMANE à Muhlbach Sur Bruche.

Mademoiselle Pauline DAHMANE est étudiante en biologie. Elle est licenciée au Ballet Nautique de Strasbourg et engagée dans les épreuves des Championnats de France Elite-N1 Seniors-toutes catégories, pour la saison 2021/2022.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- **De soutenir** Mademoiselle Pauline DAHMANE,
- **De verser** une subvention exceptionnelle d'un montant de **500.00 €**.

REAFFIRME, que la participation de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche ne pourra être versée qu'en cas de qualification pour participer au championnat de France.

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 65748 « Divers » du Budget Primitif 2022.

10. MUSEE OBERLIN : MAISON SCHEIDECKER.

Monsieur le Président présente à Mesdames et Messieurs les délégués communautaires la proposition d'achat de la maison, propriété de la famille SCHEIDECKER à Waldersbach. Cet édifice a été la première maison d'école du Ban de la Roche, fruit de l'engagement solidaire des deux pasteurs pédagogues que furent Jean-Georges STUBER et Jean Frédéric OBERLIN.

Cette maison est mise en vente par les héritiers SCHEIDECKER au prix de 165 000,00 €.

Chaque délégué a été destinataire, avec l'invitation, d'un plan de situation, d'une note historique et scientifique de Monsieur le Président de l'Association du Musée Jean-Frédéric Oberlin, d'une note de Madame la Conservatrice en chef du Musée.

Les derniers éléments d'information, arrivés après le 24 janvier 2022, sont projetés en séance de conseil ; il s'agit de photos de la maison, d'un courrier de Monsieur le Maire de Waldersbach demandant que l'acquisition de cette maison soit réalisée par la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche et d'un courriel émanant d'un des héritiers remerciant les élus communautaires de leur volonté de conserver le patrimoine local et précisant que la famille SCHEIDECKER se réservait le droit de se prononcer pour l'un ou l'autre des projets d'acquisition.

Après qu'il en a été largement débattu au sein du conseil communautaire, Monsieur le Président propose aux délégués de passer au vote et de se prononcer pour ou contre cette acquisition.

A la demande d'un tiers des membres présents, cette délibération fait l'objet d'un vote à bulletin secret. A l'appel de leur nom, chaque délégué est invité à remettre son bulletin dans l'urne. Les opérations de dépouillement sont contrôlées par le doyen et la benjamine de l'assemblée.

Un premier tour de vote donne les résultats suivants : 22 bulletins pour, 22 bulletins contre, 1 blanc et 2 nuls.

Un deuxième tour de vote donne les résultats suivants : 22 bulletins pour, 24 bulletins contre, 1 bulletin blanc.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, par 24 voix contre, 22 voix pour et une abstention,

DECIDE de ne pas acquérir la maison SCHEIDECKER à Waldersbach

11. ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET PROJETS 2022.

Les documents présentés sont des documents de travail non définitifs

Il s'agit d'un tableau présentant l'évolution de la fiscalité . les projets d'investissement sont repris dans le texte ci-après :

Le budget sera présenté au bureau et au conseil de février. IL devra être accompagné d'un rapport sur l'égalité hommes femmes et d'une communication sur les indemnités versées aux élus.

La CCVB n'a pas l'obligation au préalable de présenter un Document d'Orientations Budgétaires mais les engagements, les projets d'investissement et les projections en terme de fiscalité sont évoqués au conseil de ce jour.

La proposition budgétaire 2022 tiendra compte :

1) EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) En dépenses

Du portage par l'Etablissement Foncier de l'acquisition du site Kettler et du site Delabli.
 De la politique habitat (980 000.00 € au BP 2022, dont 800 000.00 € de report)
 De la baisse de la contribution au Service d'Incendie et de Secours,
 Du personnel,
 De l'enveloppe consacrée à l'entretien des bâtiments qui a été augmentée ;
 Des décisions de financement prises en fin d'année,
 Il faut aussi garder un peu de marge sur les dépenses par rapport à de nouvelles compétences (Autorité Organisatrice de la Mobilité, , Contrat Local de Santé et Médico-Social, Petites Villes de demain, forêt...déplacement déchetterie).

b) En recettes

Pour 2022, les bases de fiscalité ont été vérifiées avec le service des Finances Locales.
 le taux de taxe d'habitation est effectivement gelé jusqu'en 2023 .

Le taux de foncier bâti peut évoluer librement.

Le taux de foncier non bâti ne pourra pas augmenter plus ou diminuer moins que le taux de foncier bâti.

Le taux de contribution Foncière des entreprises (CFE) est toujours lié à l'évolution des taux fonciers sur le territoire des communes membres entre N-1 et N. D'après les calculs du Service des Finances Locales, le taux maximum de droit commun CFE devrait être de 24.03% pour 2022.

Les points de vigilance sur les recettes fiscales sont :

La baisse de la CVAE qui est de 118 000.00 € cette année,

Une dynamique des bases très faible

Concernant la taxe Gemapi, elle devrait être portée à 125 000.00 €

Concernant la Taxe de séjour, la recette prévisionnelle qui sera inscrite au budget est de 74 00.00 € destinée à couvrir le reversement aux communes et à l'OT pour le personnel.

2) Quels principes adopter pour le budget 2022 :

a) La fiscalité

Pour un produit fiscal de 2 838 000.00 € attendu en 2022, une augmentation de 3% sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti, et de 1.2% sur la CFE produit 54 000.00 € en plus.

En ce qui concerne la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche :

Pas d'augmentation de fiscalité depuis 2017,

Nos recettes réelles de fonctionnement sont inférieures aux dépenses réelles, cela s'explique par les subventions habitat qui figurent dans la section fonctionnement,

Augmentation des dépenses énergie, personnel Maison France Services

Ne sont inscrites en recettes que les ventes certaines, logement du centre de secours de Schirmeck

b) La recherche d'économies

Une autre piste de réflexion peut être la recherche d'économies.

Les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent en 3 blocs de montants identiques

1/3 fonctionnement de la CcVB (chapitres 11, 12 66, 67, 68, 22 et 16) = 3611 000.00 €

1/3 reversement fiscalité (chapitre 14) 3036 000

1/3 reversement à des tiers, associations, syndicats mixtes.... Chapitre 65 : 3698 400,

Les économies doivent être partagées lorsque c'est possible (hors DSP), supportables (ne pas mettre le fonctionnement de certains services en danger) et justifiées (sur quelles bases réduire les attributions de compensation aux communes ?).

c) Une autre piste consiste à rechercher les financements extérieurs, ce qui est déjà le cas.

3) EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Le fonds de solidarité sera inscrit pour la 2ème des 6 années. (217 000,00 € par an)

Les programmes de cette année sont inscrits sur le tableau ci-dessous :

Programme	Objet	prévu 2021	réalisé 2021	RAR 2021	Prévu 2022
Blancherupt	Eclairage public LED	5 879,36 €		5 879,36 €	
Blancherupt	Aménagement du cimetière	5 747,00 €	5 747,00 €		
Natzwiller	Travaux maison forestière	8 811,00 €	8 811,00 €		
Neuviller la Roche	rénovation pastorale	5 038,90 €	5 038,90 €		
Schirmeck	Rénovation salle des fêtes accessibilité pmr sanitaires	25 000,00 €		25 000,00 €	
Ranrupt	itinéraire cyclable et sentiers ludiques	40 000,00 €		40 000,00 €	
Muhlbach sur Bruche	hangar communal	47 967,55 €	47 967,55 €		
Lutzelhouse	équipement multi accueil	4 000,00 €		4 000,00 €	
Saint Blaise La Roche	Transformation logement	15 000,00 €	15 000,00 €		
Saâles	Aménagement parc municipal	21 762,37 €	21 762,37 €		
Grandfontaine	Rénovation école	18 838,73 €	18 838,73 €		
Solbach	Petit patrimoine pose caniveau	9 014,10 €	9 014,10 €		
Bellefosse	Aménagement mairie et ancienne salle d'école			38 000,00 €	
La Broque	rénovation de la Salle des Fêtes				50 000,00 €
Muhlbach/Bruche	ancien presbytère accueil périscolaire 2 logements				50 000,00 €
Neuviller la Roche	logement communal à la Haute Goutte			8 217,71 €	

					2022-011
Plaine	Station d'épuration site Nutchel			50 000,00 €	
Saâles	accès handicapé au cimetière			9 777,00 €	
Wisches	Requalification de la zone de sport et de loisirs			50 000,00 €	
Fonds de solidarité	non engagé	159 940,99 €	- €	3 125,93 €	117 000,00 €
total Chapitre 204		367 000,00 €	132 179,65 €	234 000,00 €	217 000,00 €
84	Zone d'activité intercommunale Russ	16 000,00 €	1 486,11 €	- €	
100	Piscine	396 000,00 €	392 527,46 €	3 000,00 €	
106	Ferme relais de Wildersbach	274 000,00 €	15 218,00 €	258 000,00 €	
108	Zone d'activité de Saâles	39 000,00 €	1 375,00 €	37 000,00 €	
116	Bénaville	540 000,00 €	27 877,82 €	512 000,00 €	
126	steinheil	10 000,00 €	2 731,20 €	7 000,00 €	
127	hall sports coll lycée Haute Bruche	80 000,00 €	8 340,00 €	71 000,00 €	
129	Plateforme bois énergie Site MAF	- €			
130	Site internet	- €			
131	Musée maison Muller	- €			
133	Pépinière Rothau	10 000,00 €		10 000,00 €	
134	ETUDE MOBILITE				

Nous retrouverons aussi dans le budget d'investissement de l'acquisition de matériel d'informatique et de mobilier, le remboursement de la dette et les immeubles menaçant ruine.

Il se posera aussi, à plus ou moins court terme, la question en dépenses de

- La remise en état du terrain de foot en gazon synthétique, bientôt en bout de course
- L'éventuelle acquisition de reprise de participation dans la SEM de Belfays
- Le devenir de la scierie haut fer
- La signalétique d'entrée de vallée.
- Le programme site naturel Perheux
- D'éventuelles acquisitions de terrains en zone industrielle ou de bâtiments

12. DIVERS,

/

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 50.

Compte rendu du 24 janvier 2022

M. André MEYER		Mme Virginie PACLET	
Mme Alice MOREL		M. Guy HAZEMANN	
Mme Sylvie KROUCH		M Jean Paul HUMBERT	
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE		Mme Pascale MATHIOT	
Mme Christiane CUNY		M Denis BETSCH	
M. Philippe PFISTER		M Serge GRISLIN	
M Maurice GUIDAT		M. Philippe REMY	
M Jean Louis BATT		M Patrick APPIANI	
Mme Martine KWIATKOWSKI		/	
Mme Martine HEROS JORDAN		M. André WOOCK	
/		M. André WOLFF	
M Jean Marc CHIPON		/	
M Thierry SIEFFER		M. Marc SCHEER	
Mme Viviane BOLLORI		M François HEIM	
/		/	
M Romain MANGENET		M. Gilbert IBARS	
M Gérard DESAGA		M. Huber HERRY	
M. Jérôme SUBLON		M Laurent BERTRAND	
/		M Alain JEROME	
Mme Christiane OURY		M Ervain LOUX	
M Alain GRISE		Mme Olivia GUILLOTIN	
M. Pascal ZIMBER		M Pierre REYMANN	
M Jacques MICHEL		M Alain FERRY	
Mme Sabine KAEUFLING		M Alain HUBER	
Mme Sabine BIERRY			